

## 1. Description de l'infrastructure et des limitations d'accessibilité

### 1.1. Configuration générale des locaux

L'établissement AEPO compte :

- 4 étages
- 1 rez-de-chaussée
- 1 sous-sol (plateaux techniques, boxes, sanitaires)
- Total : 6 niveaux

### 1.2. Limitations principales d'accessibilité

#### Limitation 1 : Absence d'ascenseur

Cela signifie que les personnes en fauteuil roulant ou avec des difficultés de mobilité ne peuvent pas accéder aux étages R1 à R4.

#### Limitation 2 : Entrée avec 3 marches (pas de rampe)

L'accès à l'établissement comporte 3 marches à l'entrée principale. Il n'existe pas de rampe d'accès pour les personnes en fauteuil roulant ou avec des difficultés de mobilité.

#### Limitation 3 : Configuration générale (escaliers uniquement)

Accès à l'établissement par escaliers uniquement. Les salles de cours et services pédagogiques sont localisés aux étages R1 à R4, accessibles uniquement par escalier.

## 2. Dérogations officielles accordées par la Préfecture

L'AEPO bénéficie des dérogations officielles correspondantes aux points précédents en application de l'article R.111-19-10 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

## 3. Ce qui est ACCESSIBLE à l'AEPO

Malgré les limitations, l'AEPO propose les accès et services suivants :

### 3.1. Locaux accessibles au rez-de-chaussée

Tous les services administratifs et certains cours sont au RDC, accessibles :

- Hall d'entrée
- Bureaux de direction
- Plateau technique (atelier de taillage de verre et adaptation de monture)
- Sanitaires mixtes

### **3.2. Services et ressources**

- Référente Handicap : Accueil individualisé et accompagnement personnalisé
- Aménagements pédagogiques : Possibilité d'aménagements selon les besoins (temps extra, salles accessibles)
- Accompagnement social : Prise en compte des situations particulières et difficultés

## **4. Comment les personnes en situation de handicap sont informées ?**

L'AEPO met en place plusieurs canaux d'information pour que les candidats et apprentis en situation de handicap connaissent les conditions d'accessibilité :

### **4.1. Information AVANT l'inscription/signature du contrat**

- Accès au Registre Public d'Accessibilité sur demande à l'adresse e-mail : floriane.battery@aepo-optique.com
- Candidature : Les candidats peuvent contacter directement la Référente Handicap avant de postuler
- Entretien préalable : Discussion sur l'accessibilité et les aménagements possibles
- Document d'information : Cette notice est remise en pré-inscription

### **4.2. Information À l'ACCUEIL (rentrée)**

- Présentation en salle : La Référente Handicap se présente lors de la réunion d'accueil
- Disponibilité annoncée : Mise à disposition pour entretiens individuels
- Confidentialité : Assurance de la confidentialité des informations

### **4.3. Information CONTINUE pendant la formation**

- Suivi régulier : Entretiens avec la Référente Handicap
- Ajustement des aménagements : Possibilité de modifier les aménagements si besoin
- Ressources pédagogiques : Accès à des outils adaptés
- Aide pour étapes administratives : Support pour les démarches (Agefiph, MDPH...)

Mise à jour le 10/10/2025